

No 88-89

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

ALFRED CHARPENTIER

De l'Internationalisme au Nationalisme

Prix: 15 sous

MONTRÉAL

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1075, RUE RACHEL, 1075

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
1300, RUE BORDEAUX, 1300

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HN

31

E34

V. 88-89

1920

Hommage à

Sa Grandeur Monseigneur Bruchési

Avant-propos

APRÈS avoir été pendant plusieurs années l'élève obscur de l'École Sociale Populaire, me voici aujourd'hui invité à raconter dans ses tracts ce que j'ai appris d'elle et ce que j'ai appris en même temps dans le mouvement syndical international. En un mot, je suis appelé à dire comment j'ai évolué du syndicalisme international neutre au syndicalisme national catholique.

Que ceux qui vont lire ce récit veuillent bien croire que ce n'est pas sans timidité que je prends ma plume novice pour l'écrire. Je ne doute pas, par conséquent, que ce que l'on y appréciera avant toute autre chose, c'est la sincérité qui m'anime.

Du reste, les cinq étapes qui, au cours de ces pages, marqueront la lenteur avec laquelle s'est faite mon évolution, parleront par elles-mêmes.

Ainsi, l'on remarquera que ma déviation de l'internationalisme au nationalisme me conduisit à répudier la neutralité religieuse, comme un principe faux pour un catholique; que, arrivé à la conviction de la nécessité du syndicat catholique, mais ne croyant pas à sa réalisation immédiate, je tentai d'employer, à ma déconvenue, un moyen transitoire d'y arriver. L'on verra ensuite comment, déli-

vré des lourds préjugés qui m'accablaient, je compris l'urgente nécessité des syndicats catholiques, spécialement dans notre province; et comment enfin les multiples difficultés d'ordre matériel, qui m'avaient troublé si longtemps, pouvaient trouver une solution pratique.

Si maintenant je livre au public ces pages intimes, c'est parce que je suis parvenu à la conviction inébranlable de l'absolue nécessité, comme de la réelle possibilité, de répandre partout, dans la province de Québec, l'organisation ouvrière catholique.

De l'Internationalisme au Nationalisme

Initiation au *trade-unionisme* américain. — Déviation de ce mouvement. — Efforts de nationalisation.

MON adhésion, en 1907, à l'Union Internationale des Briquetiers, Maçons et Plâtriers d'Amérique me fit faire un stage internationaliste qui dura jusqu'en 1915. Ce qu'il importe de noter, dans cette période, c'est la formation qu'avait subie ma mentalité, avant mon orientation vers le syndicalisme national.

Tout nouveau tout beau, dit le proverbe; or les principes du *trade-unionisme* américain furent les premiers que je connus — je n'avais que dix-neuf ans alors... — ils me parurent donc utiles, légitimes, équitables et indispensables. Aussi, mu par une âme ardente, m'en constituer le défenseur fut vite fait. Mais, on le comprend, c'était tout naïvement que j'adoptais ces principes: aller à leur source, en analyser la fausseté ou la justesse, en prévoir les conséquences, autant de choses auxquelles je ne songeais pas et dont j'étais d'ailleurs incapable. Bref, je les acceptais en généreux illusionné, et d'autant plus facilement, que mon père m'en avait donné un long enseignement vécu.

Et ces principes qu'étaient-ils? La soi-disant identité des intérêts des ouvriers canadiens et américains, la lutte des classes, la neutralité religieuse, la matérialité des problèmes industriels. Sous l'influence de ces principes,

à la longue, mon esprit entra dans un état indéfinissable; à mon insu, je me laissais américaniser par toutes mes fibres; mon intelligence s'imprégnait de conceptions protestantes et matérialistes. J'en étais venu enfin à oublier complètement que j'étais Canadien et catholique.

Mais, chose curieuse, pendant que tel était mon état d'esprit, en tant qu'ouvrier syndiqué, je n'aurais pas souffert qu'on critiquât ma foi et mon patriotisme. De fait, en politique, j'étais nationaliste et je n'en voyais pas le non-sens ou l'opposition avec mon internationalisme ouvrier. Un jour vint pourtant où je m'aperçus de mon illogisme.

C'est qu'en effet, plus j'étudiais le nationalisme politique, si ardemment défendu par M. Henri Bourassa, plus je me rendais compte que toutes les forces nationales devaient collaborer à la même œuvre commune: faire revivre notre vieille politique traditionnelle, en lui assurant son développement naturel jusqu'à l'indépendance de notre pays. Il me fallut alors constater qu'au nombre de ces forces nationales, il s'en trouvait une (parmi plusieurs autres) qui était anti-nationale et qui se faisait toujours plus menaçante: c'était le syndicalisme ouvrier recevant sa direction des États-Unis. Ma conception du nationalisme se faisant alors plus large et plus précise, je vis nettement que, dans les LOCALES canadiennes des unions internationales, était tenue captive une force considérable. J'étais à ce moment parvenu à la pleine conviction qu'au Canada, le travail syndiqué, par son affiliation servile à l'internationalisme américain, se trouvait être un puissant facteur d'américanisation. J'étais de plus solidement convaincu qu'une réaction s'imposait, que le travail syndiqué canadien ne deviendrait une vraie force nationale, que s'il était orienté vers la conquête

de son autonomie financière et vers la maîtrise de sa haute direction.

Dès lors, ce fut la cause que je m'attachai à défendre. Mais, pour n'être pas taxé d'esprit borné, je n'allai pas jusqu'à prétendre que les unions canadiennes dussent renoncer entièrement au principe international.

A ce sujet j'écrivais un jour: « En réalité le principe international devra continuer à subsister dans nos unions, mais sous une application nouvelle, plus logique, plus juste. Il faudra l'appliquer de façon à le confiner uniquement sur le terrain professionnel, à seule fin d'assurer une réciprocité de services indispensables entre les ouvriers de mêmes professions et de divers pays, laissant aux organisations nationales de chaque pays, la liberté de se donner le gouvernement qu'elles jugent conforme à leurs besoins. Cela c'est un principe international équitable. »

Je continuai donc ma tâche de démontrer aux ouvriers organisés de ce pays, que tout autre était le principe des unions américaines: qu'il était égoïstement américain et par trop asservissant pour nous, Canadiens.

Puis je cherchai quel était le meilleur moyen d'obtenir notre indépendance. Il était impossible d'amener les unions canadiennes à rompre d'emblée leurs affiliations aux internationales. Le Congrès des Métiers et du Travail, leur personnificateur, pourrait, pensais-je, acquérir du moins plus d'autonomie de la part de la Fédération Américaine du Travail. Il s'agirait d'abord de lui faire regagner le chemin perdu depuis 1902, quand il expulsa les unions nationales. Or, j'en concluais qu'il fallait le ramener à sa forme vraiment fédérative d'autrefois: qu'il consentît à admettre toutes les unions canadiennes qui voudraient y entrer, qu'elles fussent simplement nationales ou d'affiliation internationale, qu'il

fit enfin, au Canada, ce que la Fédération américaine fait chez elle, aux États-Unis.

Je tentai encore quelque effort dans ce sens. Mais je vis bientôt que, quand même le Congrès des Métiers et du Travail prendrait cette direction, qu'il acquerrait même un véritable caractère national comme corps ouvrier central, il n'en resterait pas moins la chose des unions internationales. De fait je constatai qu'il devait son existence et surtout son progrès au concours et à la sympathie des bureaux-chefs de ces dernières unions; que ceux-ci lui donnaient en 1916, plus que les deux tiers, 1119 sur 1250, de ses affiliations, c'est-à-dire qu'ils lui incorporaient d'eux-mêmes toutes leurs locales canadiennes.

L'inutilité de mes efforts à vouloir nationaliser le Congrès était évidente. J'en conclus que le mal ne pouvait se guérir qu'à sa racine: amputer les locales canadiennes des unions internationales et former avec elles une nouvelle organisation centrale purement canadienne. C'était donc impossible sans une vaste campagne de nationalisation. J'ambitionnais de la susciter.

A ce moment, nous étions en l'année 1915. Or je ne concevais pas encore de créer ce mouvement syndicaliste véritablement canadien sur d'autres fondements que ceux de la neutralité religieuse et politique. Ce principe internationaliste persistait encore en mon esprit. Je l'entendais dire faux, je n'en étais pas encore cependant convaincu. Puis, d'autre part, j'ignorais que ce principe tenait tout autant, sinon plus, au libéralisme doctrinal condamné par l'Église, qu'à l'internationalisme lui-même. C'est que j'étais dépourvu du sens catholique.

Nous allons voir à la suite de quels combats la lumière se fit en moi.

De la neutralité au confessionnalisme

Défense de la neutralité. — Réfutation. — Évolution sociale des unions. — Caractère économique et moral des problèmes industriels.

PENDANT mes huit années de vie syndicale internationale, la neutralité, tant religieuse que politique, fut pour moi comme un dogme. Dans les cinq premières années, de 1907 à 1912, ce fut simplement pour suivre la coutume établie que j'acceptai cette neutralité; dans les quatre années qui suivirent, je la pratiquai au contraire consciemment. Si je devins ainsi, durant cette période, de plus en plus conscient de ce principe, c'est qu'à mes yeux sa nécessité me paraissait toujours plus manifeste. Et c'est aussi par suite de mon étonnement grandissant à voir alors l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE de *Montréal* proclamer ce principe faux et dangereux. J'entendais cette condamnation pour la première fois. Je ne sus pas d'abord que c'était l'Église, par son magistère, qui la prononçait. Puis, je ne pouvais jamais croire que cette condamnation put s'appliquer aux syndicats ouvriers. De fait, je crus que l'on exagérait l'interprétation de ce principe de la neutralité, que le sens qu'on lui donnait était différent de celui qui était courant chez les travailleurs syndiqués. C'est ce que j'essayai d'établir, et un jour, en 1914, je fis les réflexions sui-

vantes qui traduisaient bien la pensée des travailleurs et la mienne.

« Les unions internationales, disais-je, ont, pour principe de vie de chercher la force dans l'union, en respectant la neutralité religieuse. Par celle-ci, les catholiques syndiqués internationaux ne prétendent pas que toutes les religions sont égales, seulement ils croient nécessaire de fraterniser avec les adeptes de toutes les religions. Bien qu'ainsi ils soient en contact avec des gens de diverses croyances, ils ne craignent pas que l'intégrité de leur foi en soit affectée et — continuais-je plus convaincu — il n'est pas question dans nos unions de l'erreur dogmatique d'aucune religion; il ne peut y avoir et il n'y a pas confusion entre l'erreur et la vérité: tout membre a sa vérité selon sa propre croyance et chacun voit sa liberté de conscience assurée par une tolérance réciproque, qui n'est que l'exercice commun et constant d'un respect de chrétienne charité mutuelle. »

Voilà le plaidoyer que, dans ma naïveté, j'élevais courageusement contre tous ceux qui opinaient que les ouvriers catholiques avaient tort d'appartenir aux unions neutres. Évidemment, sans m'en rendre compte, j'étais l'exemple le plus concluant de la conception toute matérialiste que se faisaient les ouvriers syndiqués des problèmes économiques. Je ne m'apercevais pas que la formation morale très vague qu'avait reçu mon esprit m'avait éloigné du véritable sens catholique. Je ne réalisais pas que la neutralité religieuse dans les affaires professionnelles conduit à la neutralité de principe en morale, à l'indifférence dogmatique. En effet j'offrais un cas d'âme neutralisée, habituée à n'estimer pas plus la vérité que l'erreur.

Mais comment donc suis-je parvenu à ces constatations? Après deux ans de recherches et de patientes

méditations. Après deux ans d'éloignement du mouvement syndicaliste actif, durant lesquels mes recherches purent être désintéressées et mes méditations impartiales. Faiblement en 1915, fortement en 1916, j'éprouvai une crise d'incertitude entre mes vieux principes neutres et les principes catholiques vers lesquels je me sentais attiré. Finalement, je sortis heureusement de cette crise avec la conviction que le syndicat ouvrier n'a pas seulement une fonction économique, mais qu'il a aussi une fonction sociale et, par conséquent, morale à remplir.

En outre de mes études, les leçons que je tirai de ma participation active au syndicat des briquetiers, et différents faits qu'enfin je pus observer et juger impartialement, m'ont prouvé que les relations, établies entre patrons et ouvriers par un contrat de travail, impliquaient non seulement des droits respectifs aux deux partis, mais aussi des devoirs réciproques, des obligations mutuelles trop souvent ignorées. C'est là que je vis la question de justice se dresser dans toute sa gravité, et je compris que la violation par les patrons des droits des ouvriers, ou la violation par les ouvriers des droits des patrons lésaient la justice et du fait atteignaient l'ordre social. Car je compris que la justice ne pouvait pas être purement économique; qu'elle était à la fois sociale, et morale; sociale, puisqu'elle est humaine, et que de son observation dépend le bien public; morale, puisqu'elle repose sur le sens de l'honnêteté, de la fidélité et du devoir.

J'ai de plus appris qu'en dehors de ces droits et devoirs, que possèdent collectivement les ouvriers d'un côté, les patrons de l'autre, ils ont chacun des droits et des devoirs individuels (envers la famille, envers

l'État) dont ils ne sont pas libres de se départir et que le syndicat professionnel doit savoir respecter.

Or, me disais-je, pour que le syndicat ait ce sens de la justice à l'égard de ses membres comme dans ses rapports avec les patrons, il faut qu'eux, ses membres, soient imbus de saines notions de justice. Et où les puiser, si ce n'est dans la seule morale véritable enseignée par la religion.

C'est alors, constatant cette vérité, que je pus saisir pourquoi l'Église catholique déclare faux et dangereux le principe de la neutralité religieuse. Un catholique qui, en matière de réglementation du travail et de justice individuelle, reste indifférent à l'enseignement doctrinal de son Église, subit, par là, malgré lui, l'influence d'un enseignement adverse. Et mon expérience personnelle venait me démontrer qu'ici, en terre américaine et en terre canadienne, cet enseignement adverse n'est autre que l'enseignement, neutralisant en soi, du protestantisme.

Oui, je compris alors pourquoi la neutralité religieuse était fautive. Parce qu'elle consacre le principe de la lutte économique et matérialiste, parce que cette lutte devient une lutte de classes, sans issue.

Ces raisons n'étaient pas les seules. Il en est d'autres d'importance spéciale, qui m'ont mieux fait voir les dangers que comporte pour les catholiques la neutralité syndicale. Ma participation à plusieurs grandes conventions ouvrières m'a fait découvrir que le temps était passé où les syndicats professionnels n'avaient d'autre objectif que la défense des intérêts matériels de leurs membres; j'ai découvert que depuis le jour où ils se sont fédérés, par exemple, sous le nom de Congrès des Métiers et du Travail, ils ont formulé des demandes législatives, non seulement relatives aux problèmes industriels, mais

portant de plus en plus sur les multiples aspects de la question sociale et politique; j'ai découvert que plusieurs de ces demandes étaient passées à l'état de principes fondamentaux, exprimant les aspirations sociales et politiques du travail syndiqué, et, qu'en conséquence, ce Congrès des Métiers s'était déplacé du soi-disant terrain économique où il avait prétendu borner son action.

Aussi, devant ces réalités, me fallut-il constater que des organisations centrales, comme la Fédération Américaine du Travail et son subordonné, le Congrès Ouvrier canadien, assumaient, comme collectivités distinctes, des responsabilités sociales présentes et futures. Et je vis bien que pour appuyer ces responsabilités, elles étaient sans doctrine arrêtée, si ce n'est celle de ne compter qu'avec les appétits humains, qu'avec les faits économiques et, naturellement, qu'avec la neutralité religieuse. Je devins alors convaincu que la seule morale qui guidait le syndicalisme international américain, c'était la pauvre morale naturelle, imprégnée de matérialisme et fondée sur le droit du plus fort. Puis que ne constatai-je pas encore? L'atmosphère de neutralité religieuse, toujours dominante dans ce mouvement, avait cessé d'être accompagnée par la prétendue neutralité politique, puisqu'on ne s'y faisait pas faute d'y arborer des principes à tendances socialistes ou même nettement socialistes. Oui, me suis-je dit, la neutralité a fait du syndicalisme américain un champ propice à la contagion des erreurs (révolutionnaires, socialistes); il n'aspire sans cesse qu'à des réformes de plus en plus égalitaires; il se fait de la sorte, plus ou moins à son insu, le précurseur du socialisme.

Vers le syndicat catholique

Besoin du syndicat catholique. — Obstacles à sa réalisation immédiate. — Travail préliminaire. — Doutes au sujet de la nationalisation dans tout le pays. — Impossibilité d'une telle nationalisation. — Dernière alternative: syndicat catholique dans la province de Québec.

J'ÉTAIS donc désormais fixé sur les effets pernicieux que produit la neutralité religieuse dans les unions ouvrières. J'étais devenu convaincu que, particulièrement pour les catholiques, elle renfermait un principe faux. Conséquemment la pratiquer me parut impossible pour un catholique. Évidemment, l'union ouvrière catholique devenait une nécessité. Elle était nécessaire pour ajouter un concept de saine moralité au concept trop exclusivement économique et matérialiste que se font les unions neutres des problèmes industriels; elle était nécessaire pour vulgariser et diffuser les principes supérieurs de la morale sociale catholique, sans laquelle il n'y a point de solution véritable possible aux problèmes économiques.

Ce que je pus comprendre encore, en 1916, c'est que le syndicat catholique devenait d'autant plus opportun, au Canada, que j'observais la rapide disparition de la prétendue neutralité politique du syndicalisme neutre canadien, à la suite de la décision prise par le *Congrès des Métiers et du Travail* de faire de l'action politique parlementaire en créant, de son chef, un parti ouvrier national. Aussi je ne tardai pas en effet de constater le

nombre croissant des unions ouvrières, prenant l'habitude nouvelle de clore leurs assemblées régulières par l'étude de questions politiques.

Alors, me disais-je, si la forteresse de la neutralité politique disparaît des unions, que va-t-il advenir de la neutralité religieuse, qui a toujours été considérée, elle aussi, comme une forteresse, contre tout ce qui pouvait diviser les ouvriers entre eux? Une conclusion s'imposait: quand la neutralité politique aura disparu des unions, qu'elle ne soutiendra plus la neutralité religieuse, celle-ci sera facilement emportée par le socialisme. Et qu'en résultera-t-il chez les ouvriers syndiqués? L'affaiblissement de la foi, aggravée d'une mentalité protestantisée, fruit de la même neutralité. Or, pensais-je, c'est chose que l'Église prévoit et qu'elle ne veut pas et ne doit pas laisser se réaliser, puisqu'elle a charge d'âmes.

A la vérité, continuais-je, si dans notre pays, la province de Québec est avant tout une province catholique, il est tout naturel que le syndicat catholique y soit particulièrement nécessaire pour conserver intacte la foi de nos populations ouvrières et d'autres catégories sociales. Je reconnus, à ce moment-ci la justesse des exhortations que les papes Léon XIII et Pie X adressèrent aux ouvriers des pays catholiques ou mixtes, de se grouper dans des associations confessionnelles de préférence à toute autre « pour la sauvegarde de la foi. »¹

Le principe de l'union confessionnelle était posé. Je venais de m'en faire une conviction profonde. Une

1. Léon XIII: Encyclique *Longinqua Oceani*. Pie X, particulièrement, dit dans son Encyclique *Singulari Quadam*. « Quant aux associations ouvrières, ... celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique et qui suivent ouvertement les directions de l'Église. »

inquiétude cependant me tenaillait: l'union catholique était-elle praticable dans notre pays, ne risquait-elle pas d'être mort-née à cause d'obstacles de toutes sortes?

La population hétérogène du Canada, l'unité géographique, l'identité des problèmes économiques, la communauté de langue — sur une immense partie du pays — avec les États-Unis, créaient, me semblait-il, une foule de difficultés insurmontables. Je ne concevais pas non plus la possibilité de n'avoir que des unions catholiques dans la province de Québec, surtout dans les grands centres cosmopolites, notamment à Montréal, où viennent et d'où partent quantité d'ouvriers de toutes nationalités et croyances. Outre cela, je savais que les ouvriers de cette province étaient très défiants vis-à-vis de ces nouvelles unions et de leurs promoteurs. Défiance dont j'étais atteint moi-même, et que je considérais n'être pas parmi les moindres obstacles à la création immédiate comme à la vitalité des dites unions catholiques.

Or donc, si j'étais convaincu de la supériorité morale qu'offrirait le syndicat catholique, je ne l'étais pas de son efficacité présente pour protéger les intérêts matériels de ses membres. Les circonstances désavantageuses dont je le voyais entouré, demandaient, me semblait-il, un travail préliminaire: déblayer le terrain des préjugés et de la défiance, préparer la mentalité des ouvriers par l'inculcation du sens catholique et, en ce faisant, imprimer aux unions neutres actuelles une orientation patriotique, en les soustrayant à leurs affiliations américaines. Une double campagne d'éducation s'imposait; mais, cependant, je crus que, pendant un certain temps, le seul travail pratique à faire avec des chances de succès était de faire de la nationalisation tout simplement.

La tâche de transformer en *locales nationales* les unions

locales internationales du Canada me paraissait très urgente afin de faciliter ensuite la *catholicisation* de celles de ces unions qui paraîtraient disposées à recevoir cette influence. Je présumais que cela ne tarderait pas à s'accomplir, particulièrement dans la province de Québec, et que, dès lors, ici, les unions auxquelles une base catholique aurait été substituée à une base neutre, ainsi que celles qui se formeraient d'un seul trait nettement catholiques, seraient assurées de pouvoir échanger des rapports avec les diverses autres unions nationales du pays.

Mais ce vaste projet de désinternationaliser ou de désaméricaniser autant que possible tout le travail organisé du pays, avant de faire de l'organisation catholique, me parut bientôt illusoire. A peine y avais-je consacré quelques efforts, que je me sentis accablé de doutes sur le succès d'une pareille entreprise. Et, toujours ivre de recherches et d'observations, je m'aperçus bientôt que mon projet était impossible au moins d'ici à très longtemps, peut-être à jamais.

Mes doutes, par rapport à la possibilité de la nationalisation ouvrière sur une grande échelle, provenaient de plusieurs sources. Sans parler de la faiblesse notoire du sentiment patriotique constatée dans l'immense majorité des Anglais du pays, je fus d'abord frappé de l'absence totale d'un tel véritable sentiment chez ceux des provinces de l'Ouest. Je constatais que dans ces parties du pays (et même dans l'Ontario) les ouvriers anglais vivaient à la fois uniquement de leur instinct britannique — en imitant les méthodes politiques du trade-unionisme anglais — et de la pensée américaine, dont ils étaient imbus par suite de la grande intimité de rapports qui existe entre l'Ouest américain et l'Ouest canadien.

Ayant ainsi compris qu'une campagne de nationa-

lisation, avant de pouvoir se généraliser dans tout le pays, devait commencer dans la province de Québec, je ne fus pas lent à prévoir que les ouvriers d'ici seraient considérés comme des exclusivistes par ceux de l'Ontario et par les *westerners*.

Cela n'eût pas suffi à m'inquiéter outre mesure. Mais ce qui redoubla mon inquiétude, ce fut de voir pour la première fois bien nettement et avec amertume l'ostracisme dont faisaient preuve contre notre nationalité les provinces anglaises, par leur lutte anti-française et anti-catholique. Ce fut de constater la complicité évidente des ouvriers syndiqués anglais¹ dans cette lutte contre nos droits les plus chers; je voyais nettement qu'ils subissaient la contagion de la mentalité dominante et persécutrice de leurs provinces.

Cependant, malgré ces vives appréhensions, je crus à la nécessité — j'y crois encore — pour les ouvriers canadiens-français d'être les premiers à proclamer le principe nationaliste ouvrier, dans le domaine du syndicalisme, tout comme nos ancêtres patriotes, dans le domaine de la politique, ont revendiqué le droit au gouvernement responsable.

Péniblement donc je continuais ma propagande, lorsque, en 1917, survinrent des événements d'importance si grave et si significative, que mes espérances déjà si chancelantes sur la possibilité de nationaliser dans tout le pays les unions actuelles portant le joug américain s'évanouirent.

Du train qu'elles allaient, les relations économiques du Canada avec les États-Unis, à la fin de la guerre, prouvaient bien que, dorénavant, notre pays dépendrait

1. Dans la Saskatchewan le COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL du Congrès des Métiers et du Travail demandait en 1916 que « l'enseignement de l'anglais fût obligatoire dans toutes les écoles », (page 72).

de son puissant voisin pour sa vie économique. De fait son annexion économique était commencée et presque assurée de s'accomplir. L'esprit régionaliste de l'Ouest américain et canadien allait inévitablement se fortifier; de même les rapports économiques et sociaux très intimes qu'ont nombre de villes ontariennes avec leurs voisines américaines ¹ allaient sûrement se cimenter davantage.

Or je vis bien que cela rendrait encore plus forts les liens qui unissaient déjà si étroitement les unions locales internationales échelonnées le long des deux côtés de la frontière. Désormais le patriotisme presque déjà inexistant des ouvriers anglais, tant de l'Ontario que de l'Ouest, me parût bien assuré de tourner davantage au bénéfice de l'américanisme. Déjà l'emprise de l'internationalisme ouvrier américain, sur nos fausses unions canadiennes, éclatait à mes yeux. ² Dès lors je n'entrevis plus, pour une très large partie du syndicalisme canadien, la possibilité de reconquérir son autonomie.

Ensuite, pardessus tout cela, je voyais que se faisait plus active et plus tenace la participation des UNIONS des provinces anglaises dans l'incessante campagne d'anglicisation qui sévissait contre les nôtres dans ces provinces. Puis, je vis que la conduite ingrate, antipatriotique de ces unions ne fut jamais réprouvée par le-

1. Incontestablement les communications sont beaucoup plus fréquentes et intimes entre par exemple: Toronto, Hamilton, London et Rochester, Buffalo, Detroit, Tolédo ou encore entre Port-Arthur, Fort-William et Duluth, Minneapolis, St-Paul, qu'elles ne le sont entre Toronto et Montréal ou Ottawa. L'on pourrait ajouter qu'en allant plus à l'Ouest cette intimité de rapports entre les villes canadiennes et américaines qui bordent la frontière s'accroît encore davantage.

2. Le *Seven Annual Report on Labour Organisation in Canada*, année 1917, déclare que sur 142 unions internationales en Amérique, 93 avaient enrôlé au Canada 1702 locales sur 1974 unions existantes; ce qui représentait 164,896 membres affiliés sur un total de 204,630. Sur ces 93 internationales 47 avaient affilié elles-mêmes leurs locales canadiennes au Congrès des Métiers et du Travail.

CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DE CANADA ¹. Et alors je déduisis qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir aussi que, dût cette campagne d'anglicisation réussir, notre foi catholique, de ce coup, serait atteinte.

Or, devant tous ces faits et pour tous ces motifs, je finis par comprendre que ce serait perdre son temps, que d'essayer à faire de la nationalisation ouvrière dans tout le pays. Je compris en plus que, même bornée à la province de Québec, cette nationalisation, faite sur le principe de la neutralité religieuse, serait vouée à l'insuccès, parce qu'elle manquerait d'appuis au dehors et qu'ici, à l'égal du syndicalisme international neutre, elle s'aliénerait la sympathie de l'autorité religieuse. Or, étais-je pour conclure qu'il n'y avait rien à faire, que le flot débordant des unions internationales n'était pas plus endiguable ici qu'ailleurs ?

Non. Avant de prendre mon parti, je sentais qu'il était des intérêts supérieurs que je ne pouvais me résoudre à délaisser sans plus de recherches. Il restait une dernière alternative que je devais considérer très sérieusement : le syndicat catholique.

L'on sait que j'avais admis sa supériorité morale et sa nécessité pour protéger notre foi ; l'on sait aussi que, si j'ai cru devoir essayer d'un moyen transitoire pour le faire naître, c'était par manque de confiance dans sa réalisation immédiate et en son efficacité de protection matérielle. Ayant constaté que le moyen transitoire rêvé était inefficace, je me retrouvais en face du même problème et des mêmes préoccupations.

Mais ce n'était pas tout. Deux vieux préjugés importants m'obsédaient encore. Premièrement, d'où venait

1. Loin de réprouver leur conduite, le Congrès repoussa en 1917, à Ottawa, la résolution J.-E. Vigeant demandant la traduction française des résolutions présentées en anglais devant la convention.

qu'aux États-Unis, les syndicats internationaux neutres avaient la sympathie du clergé américain catholique, tandis que le nôtre, ici, la leur refusait ? Deuxièmement, le syndicat catholique ne serait-il pas inefficace pour combattre face à face le socialisme qui envahit les rangs ouvriers ? A tout prix voilà ce qu'il me fallait d'abord connaître.

Clergé américain — Clergé canadien — Socialisme

Sympathie du clergé américain catholique envers les unions internationales; antipathie du clergé canadien catholique envers les mêmes unions. — Justifications de leur attitude respective.

Le syndicat catholique peut-il combattre efficacement le socialisme ?

AVANT donc de me plonger dans de nouvelles recherches sur la possibilité de créer des syndicats catholiques viables et efficaces et de pouvoir sortir de l'indécision où j'étais, je me devais de chercher sur quoi reposait ma défiance contre le clergé catholique de cette province, particulièrement; puis je devais également voir si j'avais tort ou raison de craindre l'inefficacité du syndicat catholique à combattre le socialisme.

« Peut-il donc y avoir une explication à l'attitude différente des autorités religieuses catholiques américaines, d'une part, et des autorités religieuses catholiques canadiennes d'autre part, à l'égard des unions internationales? Pourquoi les premières les considèrent-elles avec une certaine bienveillance; tandis que les secondes les tiennent en grande mésestime? Pourquoi des prêtres, des évêques catholiques américains se font-ils un devoir de répondre souvent à l'invitation de porter la parole dans diverses conventions ouvrières américaines? Pourquoi ce que l'Église catholique tolère aux États-Unis ne serait-il pas toléré au Canada? Enfin pourquoi donc, en notre province, nos prêtres ne pourraient-ils pas mon-

trer plus d'égards aux nombreuses unions actuelles, pour se les concilier ? »

Toutes ces questions et bien d'autres se pressaient dans mon esprit. Il fallait que j'y visse clair. Pour cela, il importait que je fisse trois choses : connaître d'abord si le clergé catholique américain avait des raisons particulières pour être aussi ouvertement sympathique au syndicalisme international neutre ; connaître ensuite si le clergé catholique canadien avait, lui aussi, ses raisons particulières pour paraître si franchement défavorable au même mouvement syndicaliste ; savoir enfin s'il est admissible, même plus, s'il est juste que les autorités religieuses catholiques, dans divers pays, prennent, à certains égards, une attitude qui diffère.

Un premier coup d'œil attentif jeté sur l'immense tour de Babel qu'est la puissante nation américaine — dont la population depuis cinquante ans, s'est accrue d'environ 80 millions d'individus venus de tous les coins de la terre — me suffit pour voir la raison du développement rapide et du progrès phénoménal des unions internationales aux États-Unis.

J'eus alors l'idée de connaître l'origine et de suivre la marche de ces unions. J'appris qu'elles étaient primitivement « nationales », qu'elles devinrent ensuite, de curieuse manière, « internationales » ; tandis qu'au fond, elles restaient (et sont encore) nationales dans le sens américain du mot. Je m'explique. Avant la guerre de sécession (1860) la grande majorité des unions américaines étaient exclusivement nationales. Aussitôt après (1865), par suite de la concentration des capitaux, un mouvement de centralisation des forces syndicales américaines fut déclenché. Et, ce mouvement, grâce à l'unité continentale du Canada et des États-Unis, vint envelopper les unions canadiennes d'alors. Le trade-unionisme

international américain se trouvait créé. Il grandit et prit son expression concrète et définitive en 1881 par la fondation de la « Fédération des Métiers organisés et des Unions ouvrières des États-Unis et du Canada. »¹ C'était clair et précis.

Or la conséquence de ce continuel encerclement, toujours plus grand, des unions du Canada par celles de l'autre côté de la frontière n'eut pas pour effet d'amener ces dernières à partager le pouvoir. Bien au contraire. Le contrôle exclusif dont les unions américaines se virent bénévolement investies, fit grandir en elles un esprit de domination, auquel contribua largement la servilité des unions canadiennes; ce qui ne pouvait que flatter l'orgueil des chefs ouvriers américains, faire éclater à leurs yeux leur incontestable supériorité et les porter à se sentir heureux de vivre en deçà de la ligne 45e.

Et, conséquemment, ces chefs ne manquèrent pas les occasions de se montrer patriotes dans leur pays.² L'histoire des États-Unis en fournit des preuves, les événements de la grande guerre aussi. Au reste, ces chefs américains ne prennent-ils pas l'argent des ouvriers canadiens pour le faire profiter aux États-Unis dans leurs institutions, au bénéfice de ces mêmes institutions ?

Après toutes ces considérations, il m'a paru indéniable que les unions internationales américaines, par leurs Exécutifs généraux, ont mis à leur crédit nombre d'actes patriotiques.

Or les évêques catholiques américains, me suis-je dis, se sont eux aussi rendus compte de cela. Ce qu'ils avaient

1. Depuis 1883: La Fédération Américaine du Travail.

2. Rappelons leurs luttes acharnées contre l'immigration chinoise et japonaise et leur ardent concours dans tous les mouvements d'américanisation.

Signalons surtout la déclaration faite en mars 1917 par les représentants de 84 internationales, assurant au Gouvernement leur coopération en temps de paix ou de guerre.

dû constater en outre, c'est qu'en dépit de la gangrène matérialiste qui les ronge, les unions américaines, en très grand nombre, sont opiniâtrement anti-socialistes. Ils savent cela, me disais-je, sans cependant ignorer qu'à leur insu ces unions absorbent à petites doses le virus du mal contre lequel elles luttent. Mais, d'un autre côté, ils savaient bien que cette lutte était véritable, sincère, intense. Ils en voyaient la preuve frappante dans les conjurations constantes de la Fédération Américaine du Travail contre toute déviation du trade-unionisme américain vers l'action politique parlementaire, vers l'action politique partisane.¹ Alors l'épiscopat catholique des États-Unis, devant ces réalités et voyant la composition extrêmement confuse du peuple américain, voyant l'urgence d'un apostolat à exercer, se détermina donc, en dépit du rôle relativement restreint qui lui écherrait, à apporter au syndicalisme américain tel qu'il était, sa sympathie, son aide et ses lumières.

Qu'il pût faire autrement, ce n'est pas concevable.

Il me fallait maintenant connaître les raisons particulières de l'attitude opposée des autorités religieuses catholiques du Canada, à l'égard du même mouvement ouvrier.

Tout d'abord, il va sans dire que ma répugnance personnelle contre l'antipatriotisme des syndicats ouvriers de ce pays, asservis au joug syndicaliste américain, me conduisit du coup à reconnaître aux évêques catholiques du Canada le droit, à eux aussi, d'entretenir un légitime sentiment de défiance contre ce syndicalisme américain. Puis, surtout, comment n'aurais-je pas pu comprendre, qu'en particulier dans notre province, nos prêtres

1. A Seattle, en 1913, devant la convention de la Fédération Américaine du Travail, Mgr O'Carroll n'a pas craint de dire, il est vrai, qu'il endossait *the essentials* des unions modernes, mais il ajouta hardiment qu'il croyait à « l'alliance entre l'unionisme et la religion pour amener une meilleure ère à l'humanité », (pages 207-209).

ne pussent avoir d'autre sentiment que celui-là, quand on se rappelle le rôle glorieux qu'ils ont joué dans le cours de notre histoire pour sauver notre nationalité de l'assimilation anglo-protestante.

Oui, me disais-je, notre clergé a bien raison d'être antipathique aux opérations et à la propagande des syndicats américains au Canada; il a raison, non seulement parce que ces syndicats font chez nous œuvre antipatriotique, mais parce qu'ils sont autant de véhicules qui nous apportent des idées matérialisantes et socialisantes et, parce qu'en plus ils sont une incitation constante à l'indifférentisme religieux et à la protestantisation des esprits. Ces observations sur les ouvriers canadiens, enrégimentés dans les syndicats internationaux neutres, je pus facilement les faire, comme, auparavant, je les avais faites sur moi-même.

Et, logiquement, je me vis ici amené à mettre en cause la neutralité religieuse comme seconde raison, plus que suffisante à justifier les avertissements de nos évêques contre le péril que recèle le syndicalisme international neutre.

De plus, je savais bien que notre clergé catholique ne pouvait pas non plus manifester de bienveillance au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Parce que, contrairement à la Fédération Américaine du Travail, il était, en plus de son anti-patriotisme, livré, depuis 1907, aux menées des socialistes, et, encore plus que la Fédération Américaine, était contaminé par leurs principes subversifs.

Ainsi l'attitude respective du clergé catholique canadien comme américain se justifiait d'elle-même. J'observais que la bienveillance de l'épiscopat catholique américain envers les syndicats internationaux neutres était motivée surtout par l'impossibilité de faire autre-

ment. Cela s'expliquait par l'infime minorité des catholiques aux États-Unis, et ensuite parce que, dans cette minorité, un grand nombre d'éléments ne sont encore attachés à aucune tradition. Aussi les autorités religieuses de ce pays ne devaient pas tarder à comprendre que tout ce qui leur incombait de faire en pareille situation, c'était de s'efforcer d'inspirer plus de sentiments de justice chrétienne au trade-unionisme américain, pour le concilier d'abord à l'idée religieuse, sinon encore à la religion.

Par contre, au Canada, dans la province de Québec en particulier, la défiance de nos prêtres contre les syndicats neutres était motivée surtout par le persistant souci de garder intact la foi des ouvriers canadiens-français. Leur ministère ne les mettait-il pas à même de constater chez nous les effets de la neutralité dans un très grand nombre des unions ouvrières actuelles, effets d'autant plus pernicieux que notre province est une province catholique? Et enfin, puisque il en était ainsi, il incombait donc à nos autorités religieuses d'offrir aux ouvriers le moyen de sauvegarder leur foi par le syndicat catholique.

Évidemment j'avais atteint le moment où l'ignorance et les préjugés s'étaient dissipés dans mon esprit. Ma défiance céda également le pas à plus de confiance. En définitive, je me sentis encore plus convaincu de la nécessité, voire de l'urgence des syndicats catholiques dans la province de Québec.

* * *

Cette conviction me pénétra encore plus fortement, quand je me fus aussi rendu compte que vaine et erronée avait été ma crainte de l'impuissance du syndicat catholique à combattre de front le socialisme.

J'avais toujours cru que, pour extirper les idées so-

sialistes du mouvement ouvrier actuel, il fallait aller les arracher sur le terrain même où elles prenaient racine; c'est-à-dire que pour combattre les socialistes avec chance de succès, il fallait aller les combattre dans leur propre arène. Naturellement cela me ramenait à la neutralité religieuse, puisque l'arène, ici, c'est le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Là, pensais-je, seuls les représentants des unions neutres peuvent entrer. Ceux des syndicats catholiques n'y auront jamais accès, par conséquent leur contre-influence ne s'exercerait pas dans le milieu qu'il faudrait. Je cherchai alors, et fort à propos, qu'elle est actuellement dans ce même milieu (le C. M. T.) la part d'influence anti-socialiste des ouvriers catholiques qui y représentent les unions neutres du jour.

A mon grand étonnement, faisant un retour en arrière dans l'histoire du mouvement syndical ouvrier, au Canada, je vis que, depuis vingt ans et surtout depuis quinze ans, les ouvriers catholiques, au sein de ce Congrès, n'ont jamais cessé de subir, impuissants, l'étreinte croissante de l'atmosphère socialiste. Ah! oui, je vis bien des catholiques qui étaient parvenus à des postes éminents dans les unions neutres et qui, étant sincères, avaient, les uns, les lèvres baillonnées, les autres, la conscience déformée par la neutralité religieuse. C'était donc elle, la grande entrave, aux vellétés de résistance que voulaient offrir certains catholiques contre l'infiltration socialiste; c'était elle aussi la grande conspiratrice contre ceux dont elle avait déformé l'intelligence.

En outre, à un autre point de vue, il était évident que, dans cette lutte contre le socialisme, un catholique ne pouvait pas agir comme un protestant. De fait, il me parut bien plus facile à un protestant de se maintenir dans les bornes de la neutralité: sa religion, qui n'a pas

d'unité de doctrine, le prive du sens de la vérité religieuse, il s'en suit que s'obscurcit en lui le sens même de la vérité sociale, qui doit découler de la vérité religieuse; d'où, alors, pour le protestant la liberté presque illimitée de penser comme il veut. Mais, me disais-je, il en va tout autrement pour un catholique qui sait que cette vérité religieuse existe seulement dans son catholicisme. Il n'est pas libre, lui, pour combattre le socialiste (ou guider l'orientation de l'organisation du travail), de refuser de se servir des infaillibles principes moraux que sa foi conserve intacts et qu'elle lui prescrit de suivre.

Or cela, je venais de voir qu'un catholique était empêché de le faire dans le syndicalisme neutre. Sa place était donc dans les syndicats catholiques. Mais son apostolat atteindrait-il les adversaires de ses principes ?

De nouveau, je me mis à réfléchir longuement et, Dieu merci, je parvins à découvrir que, pour combattre des semeurs de fausses idées, point n'était besoin d'adhérer à leur propre groupement, les idées ne restant pas prisonnières entre les murs qui les ont vues naître. Je constatai que deux groupements adverses se font tout aussi bien la lutte que deux adversaires dans le même groupement; que même quand ces deux adversaires sont chacun dans leur propre association, ni l'un ni l'autre n'est entravé dans son action par des statuts ne profitant qu'à l'un d'eux.

Et c'est ici qu'enfin je compris que, pour être plus libres et plus forts dans la lutte à livrer, les ouvriers catholiques devaient s'organiser sur un terrain à eux; qu'ils avaient à créer un nouveau mouvement d'idées, d'idées vraies, d'idées nécessaires, mouvement qui avait sa raison d'être pour faire opposition à celui de l'erreur, mouvement qui dans cette province s'imposait sous la forme précise du syndicalisme catholique.

Possibilité du Syndicalisme catholique

Solutions aux difficultés suivantes: 1° solidarité nécessaire entre ouvriers canadiens et américains; 2° Division des rangs dans les centres cosmopolites; 3° Rivalité entre les syndicats catholiques et les syndicats neutres; 4° Préjugés de races et de religion.

C'EST en 1918 que je parvins à la pleine conviction de l'absolue nécessité d'avoir des syndicats catholiques dans la province de Québec. Mais l'on sait qu'à ce moment-là même, je restais encore fortement sceptique sur la possibilité de former ces syndicats et sur leur efficacité matérielle, notamment dans les grands centres.

Les obstacles qui m'avaient toujours parus jusque là, insurmontables, parce que je ne les avais jamais vus d'assez près, je pus alors les aborder de front, les saisir corps à corps et les voir, pour la plupart, diminuer et se réduire aux proportions de simples difficultés. Et, indépendamment de quelques obstacles véritables qui continueraient à subsister quelque temps dans certains métiers, je constatai que la possibilité de fonder des syndicats catholiques viables était bien plus grande que je ne l'avais jamais prévue.

Depuis longtemps je croyais que l'unité géographique entre le Canada et les États-Unis, la communauté de langue de la majeure partie de notre population et de la

population américaine créaient, entre les deux peuples, une intimité de rapports et une identité économique si grande, qu'il en découlait des analogies sociales irrémédiables où nous, les plus faibles, avions à payer par notre américanisation. Or, je croyais que cela nous faisait une situation si désavantageuse, qu'il était inutile de songer à former des syndicats catholiques au Canada, voire même dans notre province; car je n'oubliais pas le besoin de relation qu'ont parfois les ouvriers d'une province avec ceux des autres provinces.

Je dois avouer que des vestiges de vieux préjugés me faisaient paraître l'obstacle ci-dessus démesurément grossi. C'est que mon esprit n'était pas encore complètement libéré du faux principe de la lutte des classes. Il me semblait encore que, de toute nécessité, tous les ouvriers d'un métier quelconque devaient avoir une vaste solidarité entre eux: solidarité nationale, ensuite internationale. Mais des faits survinrent qui parlèrent à mes yeux et je vis que cette croyance, acceptée malheureusement par trop d'ouvriers, n'était que l'effet inconscient de l'instinct de classe.

Si, cependant, il était démontrable, comme je le savais, qu'en certains cas la solidarité professionnelle internationale de certains ouvriers a produit quelque bien, je demeurais convaincu que, d'ordinaire, pour protéger les intérêts matériels du métier, les ouvriers ne comptent qu'avec leur solidarité professionnelle locale.

En dépit de cette constatation, je remarquai sans étonnement, que pour un grand nombre d'ouvriers le seul mot international était un véritable trompe-l'œil. Ce mot produisait chez eux un mirage prodigieux où ils croyaient trouver une force incommensurable et l'unique moyen de protection. L'existence prospère de plusieurs

syndicats nationaux ¹ me permit de voir, en effet, combien réelle était l'illusion de la masse des ouvriers. Et c'est alors surtout que je vis que dans la plupart des métiers au pays, nous n'avions aucun besoin réel d'avoir des relations constantes ou même passagères ² avec les unions américaines. Et je m'aperçus en plus que dans les métiers, où il y a quelque avantage à entretenir des relations, on en grandissait l'importance.

Tout me démontrait à coup sûr que les ouvriers d'une profession quelconque dans une ville, quand ils demandent de nouvelles conditions locales de travail, agissaient indépendamment des ouvriers du même métier dans une autre ville et indépendamment de l'organisation centrale (internationale ou nationale) dont ils font partie. Et cela, parce que les fonctions de travail doivent suivre dans chaque ville les variations mêmes des conditions économiques. Par conséquent, il était bien concluant que les ouvriers syndiqués, dans n'importe quel métier, avaient autant d'intérêts divergents qu'ils avaient de groupements locaux distincts; qu'ils étaient, par suite, appelés à compter dans chaque localité, sur leur seule initiative et aussi généralement sur leurs propres efforts pour obtenir certaines revendications. Je savais par expérience personnelle que très rarement les syndiqués demandaient l'intervention du Bureau général de leur organisation centrale. Je savais encore qu'à part de très rares occasions, où elle a réussi parfaitement, cette intervention, même accompagnée d'appui financier, ne changeait en rien la situation des ouvriers,

1. Le Syndicat des Débardeurs, la *Canadian Brotherhood of Railroad Employeers*, le Syndicat catholique des Carossiers. A ceux-là depuis un an s'en sont ajouté plusieurs autres.

2. Ainsi les métiers sédentaires dans maintes industries manufacturières et entre autres les professions d'employés de commerce et d'employés municipaux.

ou si elle leur apportait une légère amélioration, c'était une amélioration sans lendemain.

A ces insuccès de l'intervention des Bureaux généraux des unions internationales, je voyais une raison particulière au Canada et plus particulière à notre province, c'était la résistance dédaigneuse et très opiniâtre de notre élément patronal à qui il répugne, à juste droit, de négocier avec des représentants américains les conditions de travail de leurs employés canadiens.

Ensuite, dans les métiers, j'ai appris à différencier. J'ai trouvé qu'il y en avait plus qui pouvaient s'appeler métiers sédentaires que métiers voyageurs, les premiers étant ceux des industries manufacturières et minières sous toutes leurs formes; les seconds, ceux des industries du bâtiment et du transport.

Or c'est particulièrement dans les métiers sédentaires où les ouvriers ne sont pas requis ni contraints de se déplacer d'une ville à l'autre, que j'ai pu constater l'inexistence d'un besoin réel pour ces ouvriers de chez nous d'entretenir des rapports constants avec les ouvriers des mêmes métiers aux États-Unis. Et ces relations ne me parurent pas non plus d'absolue nécessité entre nos ouvriers et ceux de l'Ouest du Canada, ni même avec ceux de la province d'Ontario. Pourquoi? parce que, en ces cas, je savais que les intérêts des ouvriers de l'Ouest du Canada et de l'Ontario sont incomparablement plus liés à ceux des ouvriers de l'Ouest américain, qu'à ceux des ouvriers de notre province. C'est alors que je vis chez nous la possibilité de former, dans les métiers sédentaires, des syndicats catholiques nationaux tout aussi facilement que des syndicats nationaux neutres; d'autant plus que notre population est en grande majorité catholique.

Bien qu'avec moins d'assurance, je croyais également possible la formation de syndicats catholiques dans les métiers voyageurs, mais, là, je doutais de l'efficacité de leur fonctionnement. La difficulté m'apparaissait dans l'impuissance probable où serait le syndicat catholique de l'un de ses métiers voyageurs d'entrer en rapports plus ou moins réguliers, mais nécessaires, avec le syndicat neutre national ou international du même métier, opérant dans le même endroit. Je parvins cependant à entrevoir un rapprochement possible entre ces deux syndicats (antagonistes plutôt dans l'ordre religieux qu'autrement,) par de mutuelles concessions.¹ De plus, je compris que cela pourrait plus facilement se réaliser dans notre province avec des syndicats catholiques qu'avec des syndicats nationaux neutres, parce que ceux-ci n'auraient pas un caractère aussi distinctif que les premiers. C'est que ces syndicats nationaux, du fait de leur neutralité, resteraient, par ce côté, sur le même pied que les actuelles unions internationales neutres. D'où un désavantage pour eux.

Cependant, quoique il m'apparût possible de fonder des syndicats catholiques dans presque tous les métiers et toutes les occupations, je n'avais pas encore franchi le dernier cycle de mes appréhensions. Le cosmopolitisme d'une grande ville, comme Montréal, ne laissait pas de m'inquiéter très fortement sur l'efficacité et la vitalité même de tels syndicats dans pareil milieu. Leur création à Montréal, où un bon nombre d'ouvriers sont déjà fortement organisés, me faisait prévoir une inévitable division dans les rangs, une rivalité entre le syndicat catholique et le syndicat neutre, et me faisait craindre des conséquences particulièrement funestes aux in-

1. De toute nécessité un accord devra être fait entre eux quant aux salaires, heures de travail, règles d'apprentissage, démarcation professionnelle.

térêts matériels des ouvriers catholiques et pernicieuses à la bonne entente de tous les ouvriers de races et de croyances diverses.

En vérité ces appréhensions m'effrayaient, mais plus que de mesure. Il en est toujours ainsi pour quiconque n'est pas parvenu à la pleine connaissance de tous les points essentiels et accessoires d'un projet nouveau quelconque. On le croit d'exécution impossible. De même, moi, je ne connaissais pas encore complètement tout le mécanisme, à la fois solide et flexible, que les syndicats catholiques sont susceptibles de prendre suivant les circonstances et les lieux.

Tout d'abord, il convenait que je cherchasse quelles étaient bien exactement ces circonstances, à Montréal; que je me rendisse parfaitement compte de l'étendue que prendrait la division, tant redoutée, dans les rangs ouvriers. Une observation très serrée des forces ouvrières locales me conduisit au résultat que voici. Les 800,000 âmes de notre métropole donnaient bien au moins 150,000 ouvriers syndiqués. Sur ce nombre on ne comptait que 30,000 syndicalistes. Il restait 120,000 ouvriers non syndiqués. Sur les 30,000 syndicalistes, 20,000 étaient des Canadiens français. De même sur les 120,000 non syndiqués, deux tiers étaient des Canadiens français, soit 80,000¹.

Or, pensais-je, ce nombre considérable d'ouvriers catholiques non syndiqués, à Montréal, n'offre-t-il pas place à de nombreux syndicats catholiques? Oui, assurément.

Et, d'autre part, je n'ignorais pas que, sur les 125 syndicats de Montréal, la moitié à peine avait un effectif comprenant la totalité des individus de la profession

1. Tous ces chiffres valent pour l'année 1917.

où ils opèrent, les autres n'existant que plus ou moins pour la forme et la gloire.

Par conséquent, mettant de côté la soixantaine d'unions déjà fortement organisées, je ne vis pas que ce serait faire de la division, que de former des syndicats catholiques auprès de l'autre soixantaine qui ne sont qu'à moitié ou que superficiellement organisés. Ne serait-ce pas du coup procurer à de nombreuses catégories d'ouvriers, qui sont sans organisation complète ou véritablement effective, un moyen nouveau de compléter telle ou telle organisation professionnelle? Oui, car en présentant à ces ouvriers une forme nouvelle d'association, susceptible d'intéresser ceux qui ne se sentent pas attirés dans les associations existantes, ce serait leur donner, dans chaque profession ou métier, une organisation syndicale plus étendue, plus parfaite.

Mais, me demandais-je, si en théorie cela semble sensé, en pratique sera-ce réalisable? Ne surgira-t-il pas plutôt un esprit de rivalité entre les deux unions adverses?

Or, ici, je devais encore me garder d'illusion. Je pus prévoir qu'inévitablement, il y aurait au début quelque froissement, dû à la concurrence du recrutement, mais non rivalité véritable, c'est-à-dire opposition d'intérêts. Il ne me parut pas concevable que cela advint, que l'union catholique et l'union neutre fussent antagonistes l'une à l'autre sur le terrain économique. Était-ce possible que les intérêts matériels des membres de ces deux unions dans le même métier ne fussent pas identiques? Non. Toutes les conditions de travail à être négociées avec les patrons devaient être communes aux membres des deux unions et arrêtées par elles conjointement.

Telle était mon opinion; aussi je me sentis heureux, quand je la vis confirmée par cette parole éminemment

rassurante de Pie X: « Nous ne nions pas qu'il soit permis aux catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et pour toute cause utile et honnête. » Puis Pie X indique le moyen par lequel cette action mutuelle peut se faire: « En pareil cas, dit-il, nous préférons la collaboration de sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles au moyen du pacte qu'on appelle un Cartel. ¹ »

Sans l'ombre d'un doute le syndicat catholique n'était donc pas destiné à créer de la rivalité, puisque son but même serait de former une alliance avec l'union non-catholique.

Mais sur la possibilité de telle alliance, je me sentais sceptique. Les préjugés de races et de religion ne se mettraient-ils pas en travers? Pourtant, me disais-je, pourquoi tant craindre? Les succès considérables des syndicats catholiques de Belgique, de Hollande, pays mixtes comme le nôtre, ne prouvent-ils pas qu'il ne faut pas s'exagérer ces préjugés, parce qu'ils ne sont pas un obstacle insurmontable. De fait, me semble-t-il, si l'action du syndicat catholique est guidée par un esprit sérieux, large et bienveillant — il n'en saurait être autrement — ces prétendus préjugés ne pourront pas être nombreux, ni durer longtemps. Ils devront, oui, à brève échéance, disparaître devant l'intérêt matériel commun. Car, dans la même profession, les deux syndicats ne pourront pas résister à la nécessité de collaborer ensemble pour la sauvegarde de ce même intérêt commun.

1. Ce Cartel, est généralement un accord temporaire, qui, en certains cas, peut devenir permanent par des renouvellements successifs consentis mutuellement par le syndicat catholique et le syndicat neutre.

Du reste, des preuves, en pays étrangers, m'en donnaient la conviction. ¹

A la vérité, il n'y avait plus de raison pour moi à ne pas voir clairement, à ne pas admettre franchement la possibilité de former, à Montréal, dans maints et maints métiers organisés comme inorganisés, des syndicats catholiques viables et efficaces. Et, ayant pardessus tout appris qu'ils constituaient une œuvre éminemment salubre et très urgente à accomplir pour la paix sociale de notre pays et de notre province en particulier, je me devais de donner mon adhésion entière à la cause syndicale catholique. Et cela arriva en 1918. Puis, en adhérant pleinement à ce mouvement, je savais que non seulement je rendais ma conduite conforme à mes convictions, mais qu'aussi je me conformais aux directions de l'Église, quand, encore par la voix de Pie X, elle dit : « Qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière, ce genre d'association confessionnelle catholique, dans les régions catholiques, certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés. »

1. En Belgique et particulièrement en Hollande maints syndicats, catholiques et neutres sont parvenus au résultat d'avoir des contrats, collectifs qui profitent aux deux également.

Conclusion

JE ne puis terminer ce récit, sans adresser mon dernier mot à mes camarades ouvriers syndiqués, cela convient.

Les pages qui précèdent, camarades, montrent, il me semble, que l'Église catholique ne demande pas l'impossible à ceux qui croient en elle, mais cependant qu'elle exige d'eux de faire strictement tout le possible dans tout ce qu'elle prescrit. Par conséquent, ce que l'Église exhorte tous les catholiques d'accomplir, chacun dans sa sphère, elle nous engage nous aussi, ouvriers, à le faire, c'est-à-dire à nous employer à faire lever le règne de la justice et de la paix sociale pour lesquelles le monde entier est aux abois.

Or, ne devons-nous pas admettre qu'au Canada, nous, ouvriers catholiques, avons notre large part à accomplir dans cette œuvre salubre? Puis, ne devons-nous pas comprendre, nous Canadiens français, que ce n'était pas sans un dessein particulier, que Dieu a voulu nous laisser grandir nombreux en cette province de Québec? Il voulait et Il veut que, comme catholiques, nous ayons, nous aussi, notre tâche à remplir dans le monde du travail syndiqué de notre pays. Notre devoir est d'inculquer à celui-ci les principes stables de la morale sociale catholique, principes qui le garderont des tendances vicieuses et lui assureront une orientation suivie vers le progrès véritable. Oui l'heure est arrivée pour nous de remplir la mission pour laquelle la Providence nous a gardés.

Mais nous ne saurions pas la remplir, si nous néglignons de faire servir nos forces ouvrières catholiques à tout ce qui nous est cher comme Canadiens français. Nous ne pourrions même pas réussir, si nous ne pensions pas à unir nos forces ouvrières aux autres forces sociales catholiques de notre province, pour résister, comme race, aux ennemis de notre foi, de notre langue et de nos aspirations politiques et sociales. L'heure est venue, pour nous, à l'exemple de nos compatriotes et coréligionnaires, de nous préoccuper nous aussi des besoins de notre race, de pousser notre horizon plus haut que le domaine purement industriel, sans cependant perdre de vue celui-ci, afin de devenir plus intelligemment patriotes.

En plus d'un point du Canada les nôtres ont à souffrir de l'oppression. Notre tour viendra, même dans notre province, si nous ne savons, ou si nous ne comprenons pas qu'il est nécessaire d'éveiller dans nos cœurs d'ouvriers le vrai patriotisme, qui nous fera préserver notre nationalité, nos droits et nos libertés.

L'esprit de classe qui a toujours été notre unique guide, nous fait payer cher aujourd'hui, par l'atrophie de notre sentiment national et par notre servilité d'esprit à l'internationalisme américain, la confiance aveugle que nous avons mise en ce dernier depuis vingt-cinq ans. Nous avons donc le devoir de corriger, de réformer en nous cet esprit de classe; il ne s'agit pas de l'étouffer complètement, c'est impossible, mais il s'agit de le dés-internationaliser et de l'identifier avec l'esprit de patrie, esprit plus noble qui nous fera sentir que nous sommes aussi membres de la grande famille canadienne-française de cette province. Il importe donc, pour assurer notre propre survivance, de nous guider toujours, même dans le domaine social, par cet esprit de vrai patriotisme.

Alfred CHARPENTIER